



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **lundi 2 décembre 2024 à 8 h 30**, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron.

Sont également présents les conseillers suivants;

Sylvain Poirier
Louise Théorêt
Raymond Martin
Jacques Mailloux
Mario Archambault

M. Eric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions du public**
- 4. Adoption du procès-verbal**
- 5. Finances et administration**
 - 5.1 Adoption du budget 2025
 - 5.2 Adoption du plan triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026
- 6. Urbanisme et environnement**
- 7. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 8. Travaux publics**
- 9. Sécurité publique**
- 10. Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.



COX-2024-12-02-519

N° de résolution
ou annotation

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

4. Adoption du procès-verbal

5. Finances et administration

COX-2024-12-02-520

5.1 Adoption du budget 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié huit jours avant son adoption conformément au Code municipal:

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'adopter le budget 2025

COX-2024-12-02-521

5.2 Adoption du plan triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter, au plus tard le 31 décembre de l'année courante, son programme des immobilisations;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié huit jours précédents sont adoption conformément au Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'immobilisation doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration;

EN CONSÉQUENCE, Il est unanimement résolu

d'adopter les plan triennal des immobilisation pour les années 2025-2026 et 2027

6. Urbanisme et environnement

7. Loisirs, culture et vie communautaire

8. Travaux publics

9. Sécurité publique



N° de résolution
ou annotation

10. Fermeture de la séance

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 8h44.

Jean-François
Gendron
Maire

Éric Beaulieu
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Jean-François Gendron
Maire